

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 28 février 2013

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Celtic Exploration Ltd. (CLT)**  
**Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Celtic Exploration Ltd. (« Celtic ») seront retirées de la cote à la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés jeudi le 28 février 2013. Le retrait résulte du plan d'arrangement par lequel ExxonMobil Canada a acquis toutes les actions émises de Celtic. Selon l'arrangement, les actionnaires de Celtic recevront une considération en espèces égalant 24.50\$CA et un ratio de 0.5 action ordinaire de Kelt Exploration Ltd (« Kelt ») par action.

**Celtic Exploration Ltd. (CLT)**

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Celtic seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 1 mars 2013**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **CLT deviendra CLT1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **2 450,00\$ CA en espèces et 50 actions ordinaires de KEL**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 75 000 contrats.
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options CLT seront transférées à la classe d'options CLT1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

<b>Celtic Exploration Ltd.</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe après l'acquisition
14,00 \$	CLT	CLT1
15,00 \$	CLT	CLT1
16,00 \$	CLT	CLT1
17,00 \$	CLT	CLT1
18,00 \$	CLT	CLT1
19,00 \$	CLT	CLT1
20,00 \$	CLT	CLT1
21,00 \$	CLT	CLT1
22,00 \$	CLT	CLT1
23,00 \$	CLT	CLT1
24,00 \$	CLT	CLT1
25,00 \$	CLT	CLT1
26,00 \$	CLT	CLT1
27,00 \$	CLT	CLT1
28,00 \$	CLT	CLT1
29,00 \$	CLT	CLT1

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand  
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché